

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	87 (1989)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Eh oui, des sages-femmes existent encore dans le canton de Neuchâtel...
<b>Autor:</b>	Uhlig, Sylvie / Tordera, Yvonne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-951138">https://doi.org/10.5169/seals-951138</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Eh oui, des sages-femmes existent encore dans le canton de Neuchâtel...

Sylvie Uhlig, Yvonne Tordera, La Chaux-de-Fonds

Suite au travail de fin d'études de Liliane Maury Pasquier paru dans le numéro de mars 89 de Sage-femme suisse (cadres légaux et conventionnels régissant l'activité de la sage-femme en Suisse romande), nous souhaitons combler quelques lacunes relatives au travail extrahospitalier dans ce canton et aussi vous faire part de nos réflexions pour l'avenir.

Historiquement, il y a une vingtaine d'années que la section Neuchâtel a été rattachée à la section Vaud vu le nombre restreint de participantes actives. Elle bénéficiait donc implicitement de la même convention pour le remboursement des accouchements et soins à domicile, qui ont été très peu fréquents pendant des années.

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle convention vaudoise du 27.1.1988, nous

avons de notre côté entrepris des démarches auprès de la Fédération neuchâteloise des caisses-maladie pour faire reconnaître la même convention dans ce canton. Après quelques discussions, nous sommes parvenus à un accord: elle a été ratifiée telle quelle par le Conseil d'Etat le 10 mai 89. Merci à nos collègues vaudoises pour leurs conseils précieux au cours de cette démarche!

D'autre part, le règlement concernant l'exercice de la profession de sage-femme datant du 23.6.61 sera revu ces prochains mois; nous avons fait part au médecin cantonal de notre intérêt à participer activement à cette nouvelle élaboration.

En mai 1989, un projet de loi de santé cantonale a été envoyé en consultation auprès des associations professionnelles, institutions et organismes concernés. Là aussi,

nous aimerais manifester notre existence et donner notre avis de sages-femmes, à deux niveaux:

1. En tant que professionnelles, qui avons une place primordiale (elle se situe au début de la vie!) à faire (re-)connaître dans la prévention et la santé publique: préparation à la naissance, consultations sage-femme pendant la grossesse, information et conseils dans le post-partum, rééducation périnéale, etc...
2. Comme «porte-parole» des femmes qui deviennent mères: soutenir leur droit à être informées sur toutes les possibilités d'accouchement et les aider à réaliser leur projet, créer des lieux d'échanges et de rencontre pendant la grossesse et après l'accouchement...

En faisant ces démarches, des choses changent aussi dans nos têtes et nous nous renforçons dans notre désir de travailler plus globalement, «sur le terrain». Si nous voulons prendre notre place au sein d'une population et non plus uniquement être confinées dans nos salles d'accouchement, nous avons un travail de longue haleine à poursuivre.

Et nous avons plaisir à voir que ce travail-là se fait dans plusieurs sections de l'ASSF actuellement.

